



ARRÊTÉ D'ANNULATION N°AN075201304541

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12-1, 12-3, 14, 23 et 41 ;

VU l'arrêté n° 85 747 du 3 février 2012 portant délégation de signature au directeur général et aux directeurs généraux adjoints ;

VU les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A transmises par les centres de gestion et publiées par le Centre national de la fonction publique territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations d'annulation de créations et vacances d'emplois de catégories A sont arrêtées conformément au document ci annexé qui comporte 1 déclaration.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de Paris.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Paris le 02/04/2013

Pour le président et par délégation,
Jean-Marc LEGRAND
Directeur général adjoint

N° de déclaration	Grade ou Emploi Fonctionnel	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° précédent arrêté
V01913035686001	Administrateur	Directeur Plus de détail	Mutation vers autre collectivité	35h00	Departement de la correze 19000 Tulle	30/04/2013	075201303560